

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 avril 2018

ASSISTANCE ET  
CONSEIL SUR LE  
VOLET MOBILITE  
DU POLE  
METROPOLITAIN  
(AMO) :  
ATTRIBUTION DU  
MARCHE

N° CS2018-17

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 25  
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le  
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps à la Communauté de communes du  
Genevois sous la présidence de  
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 avril 2018

Secrétaire de séance : Pierre FILLON

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume  
MATHELIER – M. Hubert BERTRAND – M. Etienne  
BLANC – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie  
CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique  
BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON –  
M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean  
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc  
MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe  
MAYET – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel  
BOUCHER – M. Denis LINGLIN, suppléant de  
Mme Muriel BENIER - M. Jean-François OBEZ,  
suppléant de M. Patrice DUNAND – Mme Marie-  
Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick  
PERREARD

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Etienne  
BLANC – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à  
M. Jean-François CICLET – M. Marin GAILLARD donne  
pouvoir à M. Gilbert ALLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –  
M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –  
Mme Muriel BENIER – M. Patrice DUNAND –  
Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN –  
Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Joseph DEAGE –  
M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI –  
M. Christian PERRIOT – M. Jean-Pierre MERMIN –  
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD –  
M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE**

## ASSISTANCE ET CONSEIL SUR LE VOLET MOBILITE DU POLE METROPOLITAIN (AMO) : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La mobilité constitue la priorité politique du Pôle métropolitain en raison des défis importants que connaît le territoire pour permettre son développement durable et équilibré.

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports et déplacements résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 million de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transport collectif en retrait par rapport à des territoires comparables (seulement 6.3% de déplacements en transport collectifs, et -20% d'offre et -20% de fréquentation par rapport à une agglomération française de taille moyenne) et insuffisamment coordonnée.

A l'horizon 2020, 120 000 déplacements quotidiens supplémentaires dont 70 000 en voitures sont attendus (soit +10% par rapport à 2015). A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires, dont 220 000 en voitures, sont également projetés.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain s'est doté d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités et pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Le Pôle métropolitain se met ainsi en position de répondre aux attentes de ses mandants : les représenter auprès des grands partenaires institutionnels pour peser plus fort, leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs politiques locales, apporter un service aux employeurs du territoire et apporter un service innovant aux habitants du territoire, que les EPCI seuls ne pourraient déployer.

Pour faire face à l'ampleur des défis, les élus du Genevois français ont souhaité se fixer des objectifs ambitieux formalisés à travers un schéma métropolitain des mobilités du Genevois français, validé par le Comité syndical en septembre 2017. Ce schéma présente les grandes orientations du territoire en matière de mobilité, à horizons et échelles différenciés.

Dans la continuité des travaux engagés, le Pôle métropolitain lance un marché « d'assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français » pour se doter de compétences en matière de mobilité nouvelles et accompagner sa montée en puissance sur le champ de la mobilité.

L'étude comportera trois phases :

1. la détermination d'un plan d'actions mobilité partagé entre les acteurs conforme à l'ambition du schéma des mobilités ;
2. l'appui-conseil à la mobilité dans l'exercice des missions du Pôle métropolitain sur les années 2018 et 2019 ;

3. l'opérationnalité des actions à travers des bons de commande liés aux besoins en termes d'actions à mettre en œuvre (notamment le déploiement de plans de déplacement inter-employeurs).

Cette mission durera 24 mois pour les phases 1 et 2 (forfait), et 48 mois pour la phase 3 (bons de commandes).

Un appel d'offre ouvert, conforme aux articles 25-1.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été engagé le 26 janvier 2018 par l'envoi d'un avis de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et sur la plateforme de dématérialisation.

Il s'agit d'un marché mixte :

- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire (phases 1 et 2) ;
- une partie des prestations est réalisée sous la forme d'un accord-cadre (phase 3) sans minimum ni maximum en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La date limite de remise des offres a été fixée au 2 mars à 12h00.

Six plis, inscrits au registre des dépôts, ont été réceptionnés, à savoir :

- TRANSPORT TECHNOLOGIE-CONSULT -KARLSRUHE GmbH (TTK) (69003 Lyon) ;
- KISIO Analysis (75012 Paris) ;
- INDDIGO (73000 Chambéry);
- MENSIA Conseil (75008 Paris);
- ALGOE SA (69130 Ecully);
- PMP Performance Management Partners (75009 Paris).

Les offres ont été analysées selon les critères et sous-critères mentionnés au Règlement de consultation avec leur pondération :

- > Valeur technique : 40 % selon les sous-critères définis ci-dessous :
  - o Compréhension de la méthode (10 points)
  - o Approche globale du contexte de l'étude (10 points)
  - o Qualité de la méthodologie (10 points)
  - o Approche novatrice de la mobilité (10 points)
- > Moyens humains affectés à la mission : 30 %
  - o Composition de l'équipe (10 points)
  - o Compétences professionnelles (10 points)
  - o Expériences (10 points)
- > Prix des prestations : 30 %
  - o 15 points pour le marché forfaitaire
  - o 15 points pour le marché unitaire constitué d'une moyenne des prix jours/homme

A l'issue des auditions qui se sont tenues le 22 mars 2018, il ressort du rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Appel d'offres réunie le 13 avril 2018 les propositions de notation et de classement suivantes :

	Analyse technique / 40	Moyens humains / 30	Prix / 30	Note / 100	Classement
<b>KISIO Analysis</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>26.00</b>	<b>80.00</b>	<b>1</b>
ALGOE	30	22	25.87	77.87	2
MENSIA Conseil	30	23	24.26	77.26	3
TTK	29	23	21.41	73.41	4
INDDIGO	27	21	24.05	72.05	5
PMP	24	20	18.73	62.73	6

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé d'approuver ces propositions et en conséquence, de considérer l'offre remise par KISIO Analysis comme économiquement la plus avantageuse. Ils ont en conséquence décidé de lui attribuer le marché.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de services relatifs à l'«Assistance et conseil sur le volet mobilité du Pôle métropolitain du Genevois français» avec KISIO Analysis pour un montant forfaitaire de 149 800,00 € HT et selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix ;
- **IMPUTE** les dépenses en résultant pour le Pôle métropolitain du Genevois français sur les crédits ouverts à cet effet à l'article 617.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

27 AVR. 2018

Publié ou notifié le

27 AVR. 2018

Le Président,  
Jean DENAIS

